



Règlement VautourMan triathlon des Neiges

16 mars 2024

Le VautourMan Triathlon des neiges est une épreuve composée d'un enchaînement de 9km à pied, 20km en vélo de route, et 11km ou 4km en ski de fond. L'épreuve est accessible en individuel ou par équipes de 2 ou 3. Le départ est prévue le 16 mars 2024 à 10h depuis le parking du Parc Animalier des Pyrénées à Argelès-Gazost (Ayzac-Ost)

VautourMan Triathlon des neiges est organisée par l'association Triathlon Organisation Pyrénées Passion.

Toutes les informations relatives à la course sont disponibles sur le site www.vautourman.com

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir lu le règlement et les informations disponibles sur le site.

En s'inscrivant, le participant comprend que le VautourMan Triathlon des neiges est une épreuve d'endurance, et qu'un entraînement adéquat est nécessaire.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, jusqu'au 12 mars 2024

	individuels	relais
Les 15 premiers jours après ouverture des inscriptions (40 premiers dossards seulement)	49 €	59 €
Puis jusqu'au 5 février 2024 (jusqu'au 80ème dossard seulement)	65 €	75 €
Dossards restants	79 €	89 €
nombre de dossards limité à	100	15
Fin inscriptions	12 mars à 22h	
Assurance annulation	10 €	10 €
Echange de dossards	+10 € jusqu'au 11 février, impossible après	
Changement de coéquipier		+5 € par équipier jusqu'à la fin des inscriptions, impossible après
navette d'avant course (voir onglet « logistique » de notre site internet)	9 €	9 €

Restrictions d'âge

En catégorie individuelle, la course est ouverte aux juniors et plus. Il faut donc être né en 2006 ou avant.

En catégorie relais, la course est ouverte aux cadets et plus. Il faut donc être né en 2008 ou avant. Les restrictions supplémentaires s'appliquent:

Les cadets (nés en 2008 et 2007) ne peuvent effectuer qu'un seul des 3 relais. Les autres catégories d'âge peuvent faire 2 des 3 relais

Les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Assurance annulation

En cas de désistement du concurrent :

	Avec assurance annulation	Sans assurance annulation
Jusqu'à 1 mois de la course	Remboursement 100%	Bon de réduction de 50% sur inscription année prochaine
Jusqu'à 2 semaines avant la course	Remboursement 50% (ou bon de réduction 75% sur inscription année prochaine)	Bon de réduction de 25% sur inscription année prochaine
Les 2 dernières semaines avant la course, jusqu'à la fin des inscriptions	Réduction de 50% sur inscription année prochaine	Pas de remboursement

En cas d'annulation de l'épreuve, pour cause météo ou toute autre raison dont l'orga n'est pas responsable (pandémie, catastrophe naturelle, interdiction de la préfecture, etc...)

	Avec assurance annulation	Sans assurance annulation
Annulation de l'épreuve pour cause de mauvaises conditions météo	Remboursement 90% (ou inscription offerte année prochaine)	Remboursement 70% (ou bon de réduction 90% année prochaine)

Certificat médical

Pour participer à la course il sera demandé un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an à la date de la course. Tout sport avec une composante d'endurance sera accepté.

Les autres documents acceptés sont :

- Licence d'une fédération étrangère de triathlon
- Licence d'un autre sport avec mention « en compétition ». Le sport concerné devra comporter une partie d'endurance (course à pied, vélo, ski de fond, sport d'équipe, etc...)

Engagements du participant

Le participant s'engage à respecter les consignes des membres de l'organisation et des bénévoles.

Le participant s'engage à respecter tous les bénévoles et les autres participants. Aucun abus verbal ne sera toléré.

Propreté

La course se déroule dans un cadre naturel privilégié. Il est important que le passage de la course ne dégrade pas ce cadre et cet environnement. A ce titre, il est strictement interdit de jeter tout déchet ou matériel en dehors des zones de propreté. Cela inclut en particulier les bidons et emballage, mais ne se limite pas à ces derniers. Une zone de propreté sera disponible et clairement indiquée à chaque ravitaillement. Les parcs à vélo seront également considérés comme zone de propreté. Tout contrevenant à cette règle sera disqualifié. Tout bénévole sera habilité à noter les dossards des contrevenants et les indiquer au commissaire de course qui pourra prendre la décision de les disqualifier.

Il sera toléré de se débarrasser d'équipements en dehors des zones de propreté, si ces derniers sont ramassés immédiatement par une personne proche du participant. En revanche, il n'est pas permis à des proches de donner aux participants des équipements.

Arrêt sur décision médicale

Le commissaire de course pourra décider, sur avis du médecin ou de l'organisation de secouristes, de retirer un participant de la course, s'il juge qu'il ne peut pas continuer la course sans risque pour sa santé.

Assurance

L'organisation est assurée en responsabilité civile pendant l'évènement, selon la réglementation en vigueur. Elle ne remplace pas votre responsabilité civile personnelle. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages au matériel qui pourraient subvenir pendant la course. Néanmoins, pendant le transport de matériel, si celui-ci est confié à l'organisation (vélo, ski), le matériel sera assuré.

L'épreuve n'étant pas affiliée à la FFTRI, l'assurance de la licence FFTRI n'est pas valide pendant l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable en cas d'accident d'un participant. Vous êtes tenu de respecter le code de la route.

Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve. Il cède à l'organisation et ses partenaires l'utilisation faite de son image pendant l'épreuve.

Annulation/modifications

Comme toutes les courses de montagne, le VautourMan triathlon des neiges est dépendant de la météo. En vous inscrivant, vous comprenez le risque d'annulation et modification liée aux conditions météorologiques.

L'annulation pour conditions météorologiques pourra intervenir jusqu'au moment de départ, voire pendant la course. Nous essaierons néanmoins de vous tenir informé des risques d'annulation selon la météo.

Si les conditions de neige font que la partie ski de fond n'est pas possible, la partie ski de fond sera remplacé par un parcours trail. Pensez donc à prendre une 2ème paire de chaussures avec vous, pour pouvoir faire la 2ème course à pied.

Dans les parcs à vélos

Dans le parc à vélo T1, le participant ne pourra prendre son vélo qu'une fois son casque sur la tête, jugulaire attachée. Tout déplacement dans le parc à vélo se fera vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Le participant montera sur son vélo après être sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Dans le parc à vélo T2, le participant descendra du vélo à l'endroit indiqué par les bénévoles, avant l'entrée dans le parc. Il se déplacera jusqu'à son emplacement, vélo à la main, et ne défera sa jugulaire et enlèvera son casque qu'une fois arrivé à son emplacement. Il sortira du parc ski à la main et ne pourra les chausser qu'une fois sorti du parc, à l'endroit indiqué par les bénévoles.

Course à pied

Le dossard est porté devant. Merci ne de pas couper ou plier votre dossard.

Accompagnement à vélo par un tiers et ravitaillement par un tiers interdit

Vélo

Port du casque à coque dure obligatoire.

Le dossard est porté derrière. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied, vélo, et ski de fond

La route sera ouverte à la circulation. Les participants doivent respecter le code de la route, et en particulier rouler à droite de la chaussée. Les participants seront bien sur prioritaires à toutes les intersections. Attention dans la descente du col des Bordères, des voitures peuvent arriver en face, et la route peut être glissante.

Accompagnement, assistance, ravitaillements par un tiers interdits

Drafting interdit : Il est interdit de rouler dans la roue d'un autre concurrent ou en peloton, en groupe. Une distance de 10m entre 2 vélos est requise. Sur les montées pentues, un espacement plus serré entre les vélos sera toléré, si le concurrent n'essaye manifestement pas d'en tirer avantage. Il sera toléré de rouler côte à côte, si cela ne gêne pas la circulation ou les autres concurrents. Merci d'être attentifs.

Ski de fond

Les concurrents, à l'entame de la partie ski de fond, pourront choisir le parcours 11km, pour les skieurs confirmés et occasionnels, ou 4km, pour les skieurs débutants.

Le port du casque n'est pas obligatoire, mais il est possible.

Le dossard est porté devant. Il est recommandé d'utiliser une ceinture porte dossard, afin de faire une transition rapide entre course à pied, vélo, et ski de fond

Le parcours emprunte des pistes de ski de fond, ouvertes au public. Merci de respecter tous les utilisateurs.

Si le parcours est étroit, en cas de dépassement, il est demandé aux concurrents de faire preuve de fair-play : si le participant derrière demande à passer, le coureur devant réduit son amplitude ou s'arrête pour le laisser passer. Il sera demandé aux utilisateurs des pistes de laisser passer les coureurs.

Le style skating comme classique est autorisé. Néanmoins, l'organisation ne garantit pas les traces sur tout le parcours, pour le style classique.

Seuls les skis de fond sont autorisés. Les raquettes, skis de rando, skis alpins, simples chaussures ne sont pas autorisés. Ceci afin de ne pas abimer les pistes de ski de fond.